

gravier et du sable, et le Gouvernement et les Commissaires ont alors pensé prendre conseil d'ingénieurs ne travaillant pas à cet ouvrage. Ils ont déclaré que, bien que l'assise ne soit pas de la roche, elle est parfaitement sûre et fiable et il ne fait aucun doute que l'on peut maintenant poursuivre les travaux avec vigueur et succès.

La motion est adoptée.

* * *

LIMITE D'ONTARIO

M. JONES (Leeds-Nord et Grenville-Nord) propose que soit mise devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et celui d'Ontario au sujet de la limite nord-ouest d'Ontario. Il déclare que selon des documents publics, le Gouvernement local a pris des mesures à cet égard et cette question revêt, à son avis, une grande importance. Motion adoptée.

* * *

HAUTE COMMISSION CONJOINTE

L'hon. M. BLAKE demande que soit mise devant cette Chambre copie des Rapports du Ministre de la Marine et des Pêcheries au sujet des Pêcheries, en date du 15 et du 20 décembre 1869, et du mémoire et des documents préparés pour l'honorable M. Campbell en rapport avec sa mission en Angleterre, et approuvés en Conseil le 1er juillet 1870; aussi copie des Dépêches de Son Excellence le Gouverneur-Général adressées au Secrétaire des Colonies, portant les numéros 121, 130, 131 et 133, au sujet des Pêcheries, et de toutes autres Dépêches de la part du Secrétaire des Colonies ou à lui adressées sur ce sujet, et non encore soumises à cette Chambre, et datées avant la nomination de la Haute Commission conjointe; aussi, copie de toutes communications entre Son Excellence le Gouverneur-Général et sir E. Thornton au sujet de la dépêche du Secrétaire des Colonies en date du 10 octobre 1870.

Il dit que tous les documents qu'il demande sont mentionnés dans ceux déjà soumis devant cette Chambre et qu'ils sont nécessaires pour que cette Chambre puisse arriver à une conclusion appropriée sur le sujet.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD répond que tous les documents qui ne sont pas confidentiels seront soumis à cette Chambre et qu'en fait, il croit que les documents demandés l'ont été. Motion adoptée.

L'hon. M. MACKENZIE propose que soit mise devant cette Chambre copie de toutes Dépêches et de toutes correspondances échangées au sujet des réclamations résultant des invasions Fenians du Canada; aussi, copie de tous ordres en conseil ou autres documents relatifs à ces réclamations. Il n'aurait pas dit un mot à ce sujet si le ministre des Finances (l'hon. sir Francis Hincks) n'avait

pas fait une remarque extraordinaire selon laquelle aucun compte n'a été présenté au sujet de ces réclamations. Le Gouvernement Impérial a expressément manifesté le désir d'obtenir un tel compte, et il espère avoir mal compris son honorable collègue et qu'en fait un compte a été soumis.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS répond qu'aucun compte de cette nature n'a été préparé et qu'il est jugé qu'il sera temps de soumettre un compte, lorsque la réclamation sera admise.

L'hon. M. MACKENZIE répond que le Gouvernement Impérial ne doit pas se prononcer sur la réclamation, mais il a été demandé au Gouvernement du Canada d'envoyer un état des réclamations.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS dit qu'il est très inopportun de débattre de la question sans les documents. Lorsque les documents seront soumis à la Chambre, il sera possible de voir la façon dont le cas a été réglé, mais il ne semble pas qu'il soit dans l'intérêt du pays d'introduire un bill détaillé.

L'hon. M. BLAKE déclare que lorsque les documents seront soumis, il apparaîtra également qu'en juillet, il a été demandé au Gouvernement d'envoyer un état, mais que celui-ci n'avait toujours pas été reçu au mois de février de l'année suivante.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS répond qu'avant de préparer une réclamation, certains renseignements sont nécessaires, mais que dans les 24 heures qui ont suivi la réception de ces renseignements, une réclamation a été transmise.

L'hon. M. HOLTON demande si un état détaillé a été préparé. Un examen hâtif des documents déposés sur la table indique que la réclamation a été réglée en bloc, ce contre émission d'une obligation de 2 500 000 livres sterling. Le Gouvernement a convenu de recommander au Parlement de renoncer à la réclamation résultant des invasions Fenians, et il juge donc nécessaire de débattre des sommes portées au débit et au crédit de toute l'opération, afin de savoir si les documents comprennent un état distinct de la somme réclamée au Gouvernement américain.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS répond qu'aucun état de cette nature n'a jamais été préparé, mais qu'il est possible d'établir les montants versés à divers moments à partir des comptes publics.

La motion est adoptée.

* * *

COUR D'APPEL

L'hon. M. DORION propose que soit mis devant cette Chambre un état du nombre de causes qui, de 1869 à 1872, ont été portées devant la plus haute Cour d'Appel dans chacune des Provinces d'Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, ainsi que des causes portées devant Sa Majesté en son Conseil Privé. Il dit croire que la Province de Québec souffre beaucoup d'être tenue de porter ces causes devant le Conseil Privé. Il pense